

Le Théâtre

Situé en centre ville, le lycée Lapérouse est à quelques pas du Centre d'Art et à un quart d'heure en bus du Théâtre de l'Ile.

Deux lieux d'enseignement pour le théâtre : la salle C307 qui contient tout le matériel nécessaire à l'option : les projecteurs, les costumes, les accessoires, et la salle O2 et son plateau plus vaste.

L'enseignement du Théâtre et de l'Expression dramatique



L'enseignement du Théâtre est constitué d'une pratique de plateau (le jeu) articulée à une approche culturelle et esthétique : spectacles et études de documents spécifiques pour l'option obligatoire. Le contenu proposé relève d'un enseignement général et la formation n'est pas à finalité professionnelle.

Cette formation contribue au développement de la personnalité, par l'acquisition de moyens d'expressions personnels, favorisant l'accès à l'autonomie. Elle vise à développer les compétences artistiques, culturelles, techniques, et comportementales des élèves : la concentration et la curiosité sont au centre de la pratique. On aborde le patrimoine théâtral de l'Antiquité au XXIème siècle.

Les cours sont assurés par un enseignant spécialisé en théâtre, un professionnel du théâtre participant à certaines séances.



Tous les élèves qui le souhaitent peuvent prétendre suivre cet enseignement.

En classe de Seconde : une découverte et une initiation.

Toutes séries confondues, enseignement facultatif option théâtre, 3 heures : pour ceux qui veulent découvrir le jeu, l'approche critique des spectacles et la culture théâtrale en général. Cette option est un palier intéressant pour les élèves motivées par l'option théâtre obligatoire en terminale L.

Dans le cadre des enseignements exploratoires, l'option « Arts du spectacle » (1heure et demie) aborde de manière plus large et plus théorique l'univers du spectacle vivant.



En classe de Première : le choix

Enseignement facultatif : option, qui s'adresse à tous les élèves dans toutes les séries, 3 heures,

On poursuit le travail raisonné du jeu à partir de scènes du répertoire. L'esprit critique est développé à travers les comptes rendus de spectacles

En Première L : enseignement obligatoire option théâtre, 5 heures, coefficient 6 aux épreuves certificatives du baccalauréat (3 à l'écrit, 3 à l'oral)

Il s'agit ici d'une formation artistique avec une dimension littéraire, qui se traduit par le développement d'une pratique raisonnée du jeu (argumentation à l'oral pour présenter les scènes et les choix d'interprétation)) en parallèle avec une préparation à l'écrit (analyse de documents iconographiques- peinture, photo- et réflexion sur la mise en scène, le travail des lumières et des costumes). Il est très fréquent, dans l'optique de la terminale, de travailler sur une ou plusieurs oeuvres intégrales.



IMPORTANT : les élèves de première L peuvent combiner l'option obligatoire et l'option facultative : pour les passionnés, au programme, huit heures de Théâtre par semaine.

En Classe de Terminale : le baccalauréat et le théâtre

Terminale enseignement facultatif option Arts Plastiques, qui s'adresse à tous les élèves de toutes séries, 3 heures, coefficient 1 aux épreuves certificatives du baccalauréat.

Le contenu demeure le même qu'en première, mais dans l'optique des épreuves du baccalauréat. Les scènes destinées à être présentées aux épreuves finales sont travaillées en cours.

Les épreuves : le candidat produit un dossier qui se fonde sur le travail de l'année et passe un oral (un passage sur le plateau et un entretien qui portera sur son travail d'interprétation et sur son expérience de spectateur).



En terminale L : enseignement obligatoire option théâtre, 5 heures, coefficient 6 aux épreuves certificatives du baccalauréat (3 à l'écrit, 3 à l'oral)

Cette option se caractérise par un programme obligatoire comprenant trois œuvres. Ce programme est renouvelable par tiers, chaque œuvre demeure trois ans au programme.

La **dimension littéraire et culturelle est très marquée et renforce le travail des élèves dans les autres disciplines**. On retrouve la pratique raisonnée du jeu (argumentation à l'oral pour présenter les scènes et les choix d'interprétation)) en parallèle avec une préparation à l'écrit (analyse de documents iconographiques- peinture, photo- et réflexion sur la mise en scène, le travail des lumières et des costumes).

Les épreuves :

-un écrit (coefficient 3) : travail à partir d'un dossier comportant des documents visuels (extraits de mises en scène et photographies d'œuvres d'art) : le candidat choisit entre deux sujets.

-Un oral : le candidat présente un extrait des œuvres travaillées en cours puis s'entretient avec le jury.

Programme au bulletin officiel spécial n° 4 du 29 avril 2010)

Programmes du cycle terminal de lycée. Bulletin officiel spécial n°9 du 30 septembre 2010)

[Programmes limitatifs des enseignements artistiques en classe terminale](#)

[Les modalités du baccalauréat à partir de la session 2013](#)

Bulletin officiel n°14 du 5 avril 2012



« Premier acte 2012 », *HAMLET*, Terminale L / Lycée LAPEROUSE
(Photo Eric DELLERBA, TDI, tous droits réservés)